

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération N° 034-2022

**CREATION POSTE
ASSISTANT DE
CONSERVATION DU
PATRIMOINE**

L'an deux mil vingt deux le trente du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 23 juin 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS,
MANCI, ORLIANGES, RHODES
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE,
NOEL, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

Mme POUGET (procuration à M. ORLIANGES)
MM MAZEAUD (procuration à M. COLBORATI), VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. CHAMBRAS Jean-Luc

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales, notamment l'article 34,
Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistant de conservation du patrimoine
Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet à compter du 01 09 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet à compter du 01 09 2022
- CHARGE le maire de la bonne exécution de cette décision

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**